



## **Entretien de la Coordination européenne Via Campesina (ECVC) avec le bureau d'étude Technopolis, dans le cadre de l'étude d'impact concernant l'initiative de la Commission européenne sur les nouvelles techniques génomiques, 4 août 2022**

*Retranscription réalisée par ECVC*

### **Technopolis : Pouvez-vous présenter votre organisation ?**

ECVC : La Coordination européenne Via Campesina (ECVC) est une organisation européenne qui rassemble 31 syndicats et des organisations d'agriculteurs de 21 pays européens. ECVC représente les petits agriculteurs et se positionne pour une agriculture paysanne et contre un modèle d'agriculture industrielle. Nous sommes reconnus en tant que partie prenante officielle par les institutions européennes, et également dans plusieurs espaces institutionnels internationaux, comme les Nations Unies, la Convention sur la diversité biologique et le Traité sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation.

### **Technopolis : Quel est l'historique d'ECVC concernant les OGM ? ECVC est-il opposé aux nouvelles techniques de modification génétique, mais aussi aux OGM traditionnels ?**

ECVC : Historiquement ECVC, s'est opposé à toutes les techniques de modification génétique en agriculture, pour des raisons socio-économiques, environnementales et éthiques:

- À partir de la fin des années 1990 ce qui nous a poussé à nous opposer aux OGM est d'abord la question des brevets, qui couvrent toutes les techniques de modification génétique, et interdisent toute réutilisation par les agriculteurs de semences brevetées, ou de manière payante pour les plantes de quelques espèces couvertes aussi par des droits d'obtention végétale.
- Également le problème de la contamination des cultures non-OGM par des cultures OGM contenant des gènes brevetés : dans ce cas de figure, les agriculteurs n'ont plus le droit de réutiliser les semences, ou dans certains pays, peuvent même voir leur récolte saisie. De plus, ces contaminations condamnent les agriculteurs et les filières sans OGM à la faillite. Aujourd'hui il est prouvé que la coexistence entre non OGM et OGM est impossible.
- Les consommateurs européens sont en grande majorité opposés aux OGM, et cela ne nous intéresse pas de produire pour un marché qui n'existe pas ou de tromper le consommateur en n'indiquant pas nos produits sont des OGM.
- ECVC ne produit pas d'expertise sur ce sujet, mais nous partageons l'analyse de nombreux scientifiques qui soulignent les risques pour la santé et l'environnement qui découlent des modifications génétiques et épigénétiques intentionnelles et non-intentionnelles résultant des procédés de génie génétique.
- Enfin, à la fois les anciens et les nouveaux OGM sont liés à des systèmes agricoles industriels néfastes pour l'environnement, qui nécessitent pesticides, engrais, monocultures, etc et éliminent les petits agriculteurs. La plupart des brevets sur les nouveaux OGM concernent des plantes rendues tolérantes aux herbicides, ce n'est donc clairement pas une solution pour la durabilité des systèmes alimentaires. Les nouveaux OGM ne permettront pas de réduire notre

dépendance aux pesticides ni de résister à la sécheresse, pas plus que les OGM transgéniques n'ont tenu leur promesse il y a 20 ans. Aujourd'hui, même si la Commission européenne l'affirme, il n'y a aucune preuve que ces techniques peuvent contribuer à réduire les pesticides.

- Les OGM et les brevets contribuent à une concentration extrême du marché mondial des semences. Contrairement à ce que prétend l'industrie, la concentration n'est pas liée aux coûts des évaluations, mais d'abord au phénomène des brevets. Aujourd'hui par exemple, tous les opérateurs qui veulent produire des plantes génétiquement modifiées par CRISPR/cas9 doivent négocier des droits de licence avec la société Corteva qui détient le monopole des brevets CRISPR/Cas9 pour les plantes agricoles. Cette concentration a de lourdes conséquences pour les agriculteurs : une augmentation du prix des semences, qui s'observe dans les pays qui ont autorisé les OGM transgéniques, et une perte de diversité de l'offre semencière (La FOA estime à 75% la perte de diversité agricole au cours du siècle dernier et ce phénomène s'est encore accéléré depuis le début du siècle actuel).

### **Technopolis : Pour ECVC, il n'y a donc pas de différence entre les OGM et les nouvelles techniques génomiques ?**

ECVC : Il y a des différences sur un point : avec les nouvelles techniques génomiques (NTG), la distinction devient plus compliquée qu'avec les OGM transgéniques. Avec les NTG, les obtenteurs d'un trait modifié prétendent qu'il est identique à un trait pouvant être obtenu par des techniques de sélection conventionnelle. Or, seule sa description par des paramètres génétiques peut parfois être identique, mais en aucun cas la plante entière qui a subi de très nombreuses autres modifications génétiques et épigénétiques qui ne peuvent pas être toutes éliminées par des techniques traditionnelles. Techniquement, il n'y a aucun obstacle pour identifier et distinguer ces NTG, il s'agit juste de réaliser les investissements nécessaires dans des programmes de mise au point des standards de détection et de distinction, comme cela a été fait pour les plantes transgéniques après l'adoption de la directive 2001:18. Même si on ne pouvait pas distinguer, il existe néanmoins dans la réglementation européenne une obligation de traçabilité de la chaîne alimentaire destinée à offrir des garanties aux agriculteurs et aux consommateurs.

### **Technopolis : Dans ce cas, comment s'organiserait le commerce international (par exemple, importations de soja), comment se passeront les contrôles ?**

ECVC : Si du colza génétiquement modifié, par mutagenèse dirigée par exemple, arrive du Canada vers l'Europe : il n'y a pas d'obligation de traçabilité au Canada, mais si l'Europe impose cette traçabilité, alors c'est au Canada d'indiquer la présence de colza génétiquement modifié dans ses exportations. Au début il y aura peut-être quelques importations non-régulées, mais si la sanction commerciale est suffisante, alors ces pratiques cesseront. On voit des dynamiques similaires avec par exemple des importations de viande qui sont bloquées à cause de la grippe porcine. C'est une question de volonté politique.

### **Technopolis : Si on prend le scénario où la législation actuelle est maintenue, quels seraient les effets sur l'agriculture, le commerce, etc. en Europe ?**

ECVC : Pour ECVC, il faut maintenir la réglementation actuelle, mais pour l'appliquer strictement, il faut aussi l'adapter à ces nouvelles techniques qui sont différentes de la transgénèse :

ECVC est en faveur du maintien de la législation actuelle, mais il faudra que la Commission se décide enfin à mettre au point des programmes de recherche pour développer des protocoles de détection et de distinction des nouveaux OGM non déclarés, ainsi que des systèmes de sanction assez élevés pour décourager toute tentative de fraude. Il faut s'adapter à ces nouvelles techniques afin que la traçabilité et l'information des agriculteurs et des consommateurs soient maintenus.

Le deuxième impact, ce sont les brevets sur les gènes natifs. Les obtenteurs disent que les OGM issus des NTG sont identiques à ce qui se fait naturellement ou par obtention conventionnelle, mais ces techniques sont tout de mêmes brevetées. Si on ne se donne pas les moyens de distinguer ces traits brevetés de traits obtenus par des méthodes d'obtention conventionnelle, alors la portée des brevets portant sur ces traits brevetés s'étend à toute plante (ou animal) exprimant des traits natifs semblables comme l'indique l'article 9 de la directive biotech 98/44/CE. Si on n'impose pas à l'opérateur qui détient le brevet de publier les informations sur les procédés qui permettent de distinguer le trait breveté, c'est-à-dire un disclaimer public, on va se retrouver avec quelques entreprises qui vont étendre la portée de leurs brevets à toutes les semences conventionnelles et paysannes, et donc contrôler toutes les ressources phytogénétiques.

### **Technopolis : Ce que vous proposez ici ne fait pas partie des scénarios proposés par la Commission ?**

ECVC : Il faut se rappeler que la Commission n'est que l'exécutif européen, et que le Conseil et les Etats membres ont clairement exprimé la volonté de garder la traçabilité et l'information des consommateurs. La commission outrepassé son rôle exécutif en se permettant de proposer, avec le scénario où il n'y a pas de traçabilité et d'information aux consommateurs, un choix politique contraire à celui exprimé par la grande majorité des Etats membres.

### **Technopolis : ECVC n'est donc pas d'accord avec l'argument qui soutient que ce sont les coûts d'évaluation qui provoquent la concentration du marché semencier ?**

ECVC : C'est faux, ce qui provoque la concentration, c'est d'abord le coût des brevets. Les petites entreprises ne peuvent pas se permettre de payer pour les droits des brevets et se font absorber par une poignée de grandes entreprises qui possèdent la quasi-totalité de ces brevets.

### **Technopolis : Pouvez-vous élaborer pourquoi vous ne souhaitez pas participer au sondage ciblé ?**

ECVC : Toutes les questions, à partir de la 3<sup>ème</sup> question, partent du principe qu'il y aura une augmentation de l'utilisation de plantes produites à partir de ces techniques. Répondre au questionnaire oblige à accepter ce principe que nous rejetons, c'est pourquoi nous n'avons pas répondu. En effet, il ne respecte pas la volonté de la grande majorité des consommateurs, des agriculteurs et des gouvernements des Etats membres, qui ont clairement exprimé qu'ils voulaient qu'on maintienne l'information des consommateurs. Si on continue à communiquer les informations aux consommateurs, qui n'en veulent pas, il n'y aura pas d'augmentation de l'offre.

### **Technopolis : Quel est l'état de la paysannerie dans les pays où les nouveaux OGM ont été déréglementés ?**

ECVC : Aujourd'hui, au Canada par exemple, il est impossible de cultiver du colza biologique. Pourquoi ? À cause de problèmes de contamination par pollinisation, mais aussi parce que des graines de colza transgéniques restent dans les champs (aucune machine ne peut récolter toutes les graines de colza, près de 10 % tombent dans le champ et sont dispersés par le vent), et donc tous les sols agricoles du Canada sont contaminés par des graines de colza transgénique prêtes à germer pendant une quinzaine d'années. En cas de déréglementation de ces techniques : la coexistence est impossible, risque de contamination au champ très élevé pour les espèces allogames comme le maïs, mais également contamination dans les filières pour les espèces autogames comme le blé.

Avec le modèle du brevet qui peut s'étendre aux traits natifs, les entreprises qui détiennent les brevets peuvent s'approprié l'ensemble des semences, le modèle industriel se généralisera et les agricultures paysanne et biologique seront détruites.